



COMMUNE D'AUBONNE

Conseil communal

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du 22 septembre 2009

Présidence : Mme Sandra Linder

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

vu le préavis municipal du 18 août 2009 n° 10/09 "Installation de conteneurs aménagés pour l'UAPE au Chêne"

oui le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

oui le rapport de la commission des finances

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e

de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. autorise la Municipalité à procéder aux travaux de construction provisoire de l'UAPE proche du collège du Chêne;
2. autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet;
3. accorde un crédit d'investissement de Fr. 40'557.40 pour le financement de l'infrastructure et un crédit de fonctionnement extrabudgétaire de Fr. 5'756.60 pour le paiement de 2 mois de location en 2009, le financement du solde devant être inscrit au budget ordinaire des exercices concernés;
4. autorise la Municipalité à recourir à l'emprunt de tout ou partie du montant aux meilleures conditions dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal. Cette dépense sera amortie, par annuités égales, en 4 ans. L'amortissement sera assuré par le paiement du loyer par l'AJEMA à hauteur de Fr. 148'000.- et le solde par voie budgétaire réparti sur 4 ans.

Amendement :

3. accorde un crédit d'investissement de Fr. 40'557.40 pour le financement de l'infrastructure et un crédit de fonctionnement extrabudgétaire de Fr. 5'756.60 pour le paiement de 2 mois de location en 2009, le financement du solde devant être inscrit au budget ordinaire des exercices concernés;

Au nom du Conseil communal

La présidente

La secrétaire

S. Linder

R.-M. Regidor

Le délai référendaire de 20 jours court dès le 25 septembre 2009.